

Nombre de membres :

- En exercice : 33
- Présents : 30
- Représentés : 3
- Absent : 0
- Ne prend pas part au vote : 0
- Quorum : 17



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 059-215902917-20260427-2026_40-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance du conseil municipal
du LUNDI 27 AVRIL 2026 -

Convocation avec les éléments budgétaires ont été adressés le 14 avril 2026
Convocation avec le reste de l'ordre du jour ont été adressés le 21 avril 2026
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM., Aude VAN CAUWENBERGE, David VAN DEN BROECK, Caroline GIGAREL, Didier WASTERLAIN, Geneviève LARVOR, Philippe DIREZ, Malika BOUDINA, Said LALAMI, Marie-Catherine FLINOIS, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM., Danièle LAURENT, Bernard BONDUE, Michel TRIGAUT, Nicole DUFOUR, Patrick BARRÉ, Anne DUBUS, Olivier MARTIN, Malika LOTTEGIER, Jacques BUYLE, Laetitia ROLAND-POLIN, Stéphane DUFOUR, Gilles BECQUET, Audrey MONIER, Adeline DUBREUCQ, Lahcen LHOUE, Béatrice DECONINCK, Olivier SILVA, Nathalie DAENEN, Mohamed DAHMANE, Ludivine CAILLE, **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

ABSENTS ayant donné POUVOIR : Mme Annie FROMENT à Mme Aude VAN CAUWENBERGE, M. Antony LARROQUE à M. David VAN DEN BROECK, M. Pascal FORGEZ à Mme Nathalie DAENEN,

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Lahcen LHOUE est désigné pour remplir cette fonction.

14/ ADOPTION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE 2026 À LA CAISSE DES ÉCOLES
BUDGET PRINCIPAL

N° Acte : 2026-40	Date de l'acte : 27.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.5
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la délibération n°2025-94 du Conseil municipal en date du 10 décembre 2025 autorisant une avance sur subvention à la Caisse des écoles pour un montant de 200 000€,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 avril 2026 portant adoption du budget 2026,

VU la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

CONSIDÉRANT que le budget 2026 prévoit un montant global de subvention au bénéfice de la Caisse des écoles,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'allouer une subvention annuelle, afin d'assurer le bon fonctionnement de la Caisse des écoles de notre commune pour 2026,

CONSIDÉRANT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours (www.telerecours.fr),

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. DAVID VAN DEN BROECK, ADJOINT, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Membres présents et représentés : 33

- **DÉCIDE** l'attribution d'une subvention annuelle pour 2026 d'un montant maximum de 476 000 € (QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE EUROS) à la Caisse des Écoles de la commune, étant précisé qu'une avance d'un montant de 200 000 € a été allouée lors du conseil municipal du 10 décembre 2025.
- **DÉCIDE** d'un versement en plusieurs fois.
- **DIT** que les crédits sont ouverts au budget primitif 2026.

Le secrétaire de séance,



Lahcen LHOU



Le Maire,



Stéphane WILMOTTE

N° Acte : 2026-40	Date de l'acte : 27.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.5
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le : 04/05/2026
de la mise en ligne le : 04/05/2026

N° Acte : 2026-40	Date de l'acte : 27.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.5
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------